

PLAN DE **PREVENTION** PERMIS DE TRAVAIL

l'entretien

- Application du décret 92158 du 20 février 1992 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure - Code du travail - R 237 - I à 28

ENTREP	RISE UTILISATRICE	
Nom : BC BOIS GUILLAUME	Lieu des travaux :	
Adresse : Contact : PERDRIX Philippe	BC BOIS GUILLAUME BP BIHOREL BP MONT SAINT AGNAN BP QUINCAMPOIX	
Responsable : ELISABETH BILLAUDEL	Prescripteur des travaux :	
Fonction: DIRECTEUR SECTEUR	Fonction:	
Téléphone : 06 O7 89 94 27	Téléphone :	

N°	Nom de l'entreprise	TERIEURES Y COMPR	Sous traitant de	Date d'arrivée	Nb de salariés	Durée de
1	SAS L'ENTRETIEN	Wilfrid RENOUF			prévus	l'intervention
2						
3						
4						
5						2 (10 to 10 to

NATURE DES OPERATIONS

Travaux de maintenance multi services et règlementaire tels que décrits dans le Cahier des Charges du contrat.

DUREE DE L'OPERATION

Date de début : 01/0712023

Durée de l'opération : 3010912026

En application de l'article R237-6 les entrepfises procèderont obligatoirement à une inspection commune des lieux

DELIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION

Tous les locaux et espaces privatifs des établissements de La Poste.

DEFINITION DES ZONES DANGEREUSES

Intervention des techniciens dans locaux en activité placés sous la responsabilité d'un responsable d'établissement

INDICATION DES VOIES DE CIRCULATION POUR VEHICULES ET PERSONNELS

Accès dans les zones sécurisées (caisse) sous le contrôle et en présence du responsable d'établissement ou son re

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

01-04-2015

Conformément à l'article 11 du décret 92 158, l'entreprise extérieure s'engage, avant les travaux, à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'elle affectera à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils seront exposés, les mesures prises pour prévenir ces dangers et, notamment, à donner les instructions nécessaires à

Le donneur d'ordre assure la coordination des travaux, des mesures de prévention qu'il prend et celles que prennent les entreprises extérieures.

Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.

Chaque chef d'entreprise extérieur doit désigner son représentant sur le site.

Remarque : les parties s'engagent à ne prêter que du matériel en bon état avec vérification commune du matériel.

01-04-2015

ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE Inspection commune avant le début des travaux

Définition des phases d'activité, des installations et matériels dangereux ainsi que les moyens de prévention correspondants

diffSI	que les moyens de préve	ntio	n cor	respondants
GENERAUX	RISQUE			MESURES DE PREVENTION
Circulation routière Circulation dans l'établissemen et accès au chantier Circulation sur chantier	Collision Autres t chute Encombrement Autres: zones sécurisées Dénivellation escalier Echelle Autres:	O	[E	
Conditions particulières de travail	Nuit (occasionnel lors d'audit de sécurité) Isolé En dehors des heures d'ouverture		E E	Cl Contrôle régulier de présence û Dispositif d'appel (Tél.,)
Produits chimiques	Emploi de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs			Û Lunettes de protection Û Ventilation Cl Vêtements de protection Cl Autres :
Ambiance	Ambiance physique (bruit, éclairage, chaleur, froid, poussières)			Û Protection auditive Û Vêtements CI Masque à poussières Autres : EPI liés aux ris ues
Agnutantian mássair (Travaux en façade Charpente Toiture Toiture fragile Chute d'objets		BARBAN	Nacelle Û Rambardes Û Harnais de sécurité Û Casque Û Echafaudage (contrôlé) C] Echelle attachée Cl Autres : balisa e
C C	Pont roulant Chariot automoteur Grue Engin de levage Monte char e		राणहाटाक	Û Plan de circulation interne Û Barrière (mobile) de sécurité Balisage de zone Autorisation de conduite Autres :

Projections, éclatements	Me Llle Disqueuse Particules Eau sous pression Ob'et	û Ecran de protection û Autorisation de pénétrer û Balisage de zone Barrière (mobile) de sécurité û Autres :
Outils portatifs	Perceuses, Poste à soudure	Û Protections individuelles Û Protection humidité Û Ecran de protection Û Coffret protection différentielle Û Autres:
Electricité	BT HT Proximité lignes électriques	 Û Habilitation Û Consignation Û Moyen de secours aux électrisés Û Surveillant de sécurité électrique Û Distance de sécurité
Terrassement Travail avec fouilles	Présence de conduites souterraines Présence câbles électriques souterrains Autres :	C] Plan des réseaux Û Travail avec guide Autres :
Autres risques	Annexe 2 «Formulaire de sécurité» du prestataire	Û Détaillés dans annexe

	01-04-2(){5
COMPLEMENTAIRES SUITE A L'	INSPECTION COMMUNE
ORGANISATION DES SECO	URS
moyen de secours présents sur les chantie	rs et le Directeur d'Etablissement
moyen de secours présents sur les chantier	s et le Directeur d'Etablissement
vail)	
vality	
Postes à survoillance médicale arti	nullà-se
Nombre de ersonnes	Entre rises concernées
tilisation des sanitaires, des vestiaires e	t locaux de restauration
tions suite aux inspections inopinées ou	a communes avec
fs des entre rises extérieures et observa	ations du CHSCT
Observations	Mesures rises
uments remis et ex li ués aux entre rises	s extérieures
	organisation des secours présents sur les chantier moyen de secours présents sur les chantier vail) Postes à surveillance médicale articon Nombre de ersonnes tilisation des sanitaires, des vestiaires et tions suite aux inspections inopinées ou fs des entre rises extérieures et observations

SIGNATURES DES RESPONSABILES DES ENTREPRISES OU DE LEURS REPRESENTANTS

BC BOIS GUILAUME 31/07/2023

Date

Philippe PERDRIX

Nom Fonction:

Responsable Exploitation Secteur Bois Guillaume

Signature:

SAS L'ENTRETIEN

Date 18/06/2073
Nom Dussos Welly
Culf equipe

Signature:

AGENCE DU HAVRE Groupe L'ENTRETIEN 600 bd Jules Durand 76600 LE HAVRE

Tél. 02 35 20 63 58 - Fax 02 35 20 69 36

Ce document doit être envoyé ou tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La signature du présent document engage les sociétés à se conformer au code du travail et particulièrement à l'art.

01-04-2015